

# LA VERITE SUR LE CARNAGE DE 7 FEVRIER 2009

## Forum Libre de MyDago.com - Faucon de Dago – 01/09/10

*Une argumentation qui tend à apporter la preuve qu'il y aurait eu sur les lieux de la fusillade un autre groupe armé qui aurait apparemment tiré sur la foule ET sur la garde présidentielle.*

*Pour le forumiste, Organès Rakotomihantarizaka an semble-t-il beaucoup de choses à dire sur le 7 février 2009.*

Andry Rajoelina avait annoncé que les responsables de ces massacres seraient jugés et, c'est fait. Le vrai Président Malagasy Marc Ravalomanana a été condamné samedi par contumace à une peine de travaux forcés à perpétuité pour la mort de plusieurs dizaines de manifestants l'an dernier.

L'on parle de juger les responsables, qu'est-ce qu'un responsable d'abord ? La responsabilité est le devoir de répondre de ses actes, toutes circonstances et conséquences comprises, c'est-à-dire d'en assumer l'énonciation, l'effectuation, et par suite la réparation voire la sanction lorsque l'obtenu n'est pas l'attendu.

Pour être responsable, il faut donc avoir fait des actes. Les actes qui ont provoqué le carnage ont les connaît :

- ❖ organiser les manifestations non autorisées au 13 mai
- ❖ emmener les gens vers Ambohitsorohitra sachant pourtant que c'était classé « zone rouge »
- ❖ tirer sur la foule

Qui est responsable des actes n°1 et n°2 ?

Ce sont évidemment les organisateurs de la manifestation non autorisée : Andry Nirina Rajoelina, Monja Roindefo, l'ex-Général Dolin Rasoloarisoa, l'homme en costume gris Étienne Andriamahefarisoa et les autres « leaders » du mouvement TGV présents sur les lieux.

En face, il y a aussi des responsables, les responsables de l'acte n°3 : les chefs de la Garde Présidentielle, de l'EMMO-NAT, des forces de l'ordre qui, quoi qu'on en dise « n'ont fait que leur travail avec les moyens du bord » et qui sont les « dindons de la farce » avec le vahoaka dans cette sombre histoire.

Si l'on analyse un peu la loi n°91-011 du 18 Juillet 1991 relative aux situations d'exception, on se rend compte que les couvre-feux, interdictions de manifestations et finalement transfert de pouvoir aux autorités militaires sont régis par ledit texte.

Compte tenu des pillages notamment du 26 Janvier 2009, Ravalomanana aurait dû dès le début appliquer la loi martiale :

Art. 29 - La loi martiale peut être proclamée en cas de péril imminent susceptible d'entraver ou d'empêcher le fonctionnement normal des institutions républicaines et résultant d'une attaque d'origine étrangère, de troubles sanglants ou d'une insurrection armée. Le décret de proclamation est porté à la connaissance de la Nation par un message du Président de la République, dont la diffusion est assurée par tous moyens.

Sachant que TGV et consorts sont rompus à la connaissance de ces textes et voulant infliger un « remake de 2002 » à Ravalomanana, il est facile de deviner que le sieur Ravalomanana ait préféré appliquer les mesures tout en évitant les effets d'annonces sur la loi martiale pour ne pas passer dans le mauvais rôle de Ratsiraka, pour ne pas tomber dans le piège tendu par ceux d'en face.

Un peu dommage avec le recul dans la mesure où, au final, il a transmis le pouvoir à Directoire militaire, ce qui revenait aux dispositions proposés à la loi martiale. Enfin bon, avec nos militaires corrompus qui « transfèrent » le pouvoir à TGV, ça aurait peut être été aussi se jeter dans la gueule du loup non ?

On en revient à la loi n°91-011 qui est très intéressante car elle nous informe sur le mode opératoire en cas de manifestations interdites :

Art. 36 - Tout attroupement, manifestation, défilé ou procession sur les voies ou places publiques est interdit de plein droit dès proclamation de la loi martiale et sera dispersé d'office par l'autorité militaire à l'aide de tous moyens propres à y parvenir sans effusion de sang. A l'occasion de son intervention, la troupe doit s'employer à éviter, jusqu'aux dernières limites, l'usage des armes.

Art. 37 - L'usage des armes comprend :

- 1°Celui des armes blanches ;
- 2°Celui du feu ;
- 3°Celui des engins explosifs.

Art. 38 - L'usage des armes blanches ou celui de feu n'est autorisé, aux éléments isolés appartenant aux forces chargées du maintien de l'ordre, qu'en cas de légitime défense caractérisée.

Art. 39 – Le commandant de la troupe est seul juge, en fonction de la situation de la nécessité de faire usage du feu ou d'engins explosifs.

En tout état de cause, et sous réserve de ce qui est dit à l'article 42 de la présente loi, l'usage du feu ou d'engins explosifs, ne peut, sauf impossibilité, avoir lieu qu'après trois sommations faites par le commandant à haute et intelligible voix et sur un ton ferme, de préférence au moyen d'un porte-voix, mégaphone ou tout autre amplificateur de voix.

Art. 40 - Après commandement de « Jery atrika » ou sonnerie d'avertissement, les trois sommations sont successivement exprimées en ces termes :

- Mialà fa hitifitra ! Iray izay !
- Mialà izay tsy te ho faty ! Roa izay !
- Maty izay tavela eo ! Telo sady farany izay !

Les extraits de ce texte, nous permettent de voir si les forces de l'ordre ont « respecté la procédure ».

Les militaires en particulier sont bien formés à ce texte, à cette procédure.

L'on se rappelle que

- (i) les manifestants étaient au courant qu'ils allaient en zone rouge,
- (ii) les troupes avaient ordre de ne pas tirer,
- (iii) les militaires ont effectué des sommations auprès du Général Dolin (voir vidéos) confirmé par l'ambassade US par la suite....pourtant d'un coup, tout se précipite, c'est le grand cafouillage, la garde présidentielle fait feu ! Pourquoi ?

Pour quelle raison un militaire formé, entraîné, civilisé, va spontanément tirer sur une foule « désarmée », violer les règles d'engagement ? Pourquoi surtout les hommes de la garde présidentielle, supposés triés sur le volet parmi les meilleurs soldats et entraînés à la protection de personnalités donc au self control auraient brutalement perdu leur calme pour tirer ?

Pourquoi également ont-ils immédiatement tiré vers la foule, pas en l'air ? La foule avait encore 10 mètres avant d'atteindre le palais et les grillages auraient fait barrage, ils auraient pu tirer en l'air pour les intimider.

Pourquoi n'ont-ils pas eu/pris le temps de faire ça ? Pourquoi n'ont-ils pas eu le temps de faire calmement les trois sommations de l'article 40 ?

Si l'on observe la vidéo de TV Plus, on voit que même quand la foule arrive au niveau du parking des finances, il n'y a pas encore de tirs, il y a un temps mort, la foule s'arrête dans le calme. Puis, on entend des explosions DERRIERE la foule.

C'est à ce moment là que les tirs commencent.

Non, ce n'est pas parce que la foule avançait vers elle, qu'ils auraient franchi le corridor que les GP ont tiré. Ils avaient ordre de ne pas tirer, ils n'ont d'ailleurs jamais tiré jusque là même pendant les pillages de MBS/RNM, pourquoi ce revirement ?

On ne voit qu'une seule raison qui peut l'expliquer : c'est qu'on leur tirait dessus.

Beaucoup l'on oublié parce qu'on fait exprès de l'occulter mais dans ce grand cafouillage beaucoup de témoignages parlaient, outre des explosions de grenades DANS la foule, de coups de feu dans les deux sens, dont on retrouve une trace dans le fil infos de Topmada :

15:15 – Avis contradictoires: d'après Antsiva les tirs viendraient de l'extérieur, près de l'hôtel Colbert plus exactement. Selon Viva en revanche les tirs viendraient du palais.

Et que voit-on sur certaines photos ? Des lueurs concentrées que « La Gazette de la Grande Ile » identifiait comme des traces de balles sortant notamment des fenêtres du Trésor où personne des forces de l'ordre n'était censé se trouver.

Sans être un expert en balistique, en observant les photos des victimes on peut voir que :

1. certains impacts de balle sont trop petits pour avoir été infligés par du 7.62x39mm (le calibre des kalachnikovs) surtout à moins de 50 mètres et qui avec le « choc hydrostatique » à tendance à produire ce qui est arrivé à la libraire Haja d'Ambohitovo tuée par les Capsat.
2. certains corps dont celui du journaliste de RTA (paix à son âme) sont tombés dans une position qui suggère un tir rapproché VERS le palais PAS DEPUIS.

Or, d'après les différentes photos du 7 février 2009 :

1. les éléments de maintien de l'ordre n'étaient pas armés, mis à part les officiers avec des pistolets semi-automatiques et quelques uns en kalachnikov sur l'arrière.
2. la garde présidentielle était entièrement équipée d'AK-47
3. les soi-disant « mercenaires africains » évacuant le Palais dans l'après-midi du 7 février dont l'Express de Madagascar nous apprend l'existence dans son livre de propagande « Madagascar 2009 : regard sur une crise » étaient également équipés de Kalachnikov.
4. tout le dispositif de sécurité était positionné au niveau du palais et des finances, de la descente vers la varangue et la BFV

Par ailleurs, les témoignages sur Internet des garde présidentiels (à authentifier) viennent confirmer également qu'on leur tirait dessus, que tout était soudain, et qu'un tel carnage ne s'explique pas de leur seul fait :

"Rappelez-vous quand même qu'il y avait eu des tirs croisés à Ambohitsorohitra ce jour-là, et nous nous sommes tous regardés étonnés dans la cour. Ce qui s'est passé après, si nous avons vraiment tiré, pourquoi les éléments mixtes de l'EMMONAT ont accouru vers nous pour se protéger, mais ne sont pas resté avec le peuple si nous avons vraiment tirés.

Ensuite, seule une cartouche a été utilisée et un seul GP a tiré. Il y a eu 18 balles sorties de cette cartouche. À nous de voir et de réfléchir sur le fait qu'avec ces 18 balles, il y ait eu 175 blessés sur le coup et 37 morts.

Troisièmement. Pourquoi du côté de l'Office National de l'Environnement, du côté de Colbert, du côté de la BMOI et de la je n'aime pas trop en dire trop, et de l'ancien Shoprite, il y ait eu des morts et des blessés. Nos balles ne peuvent pas faire des tirs transversaux, ne peuvent pas zigzaguer, une balle ne peut qu'aller tout droit.

Quatrièmement. Nos tirs ont été tirs de rebondissements à terre. Nous avons tiré par terre et non à hauteur d'homme, c'est pour vous dire que nous n'avons pas tué ces gens. Une preuve indéniable, devant nos yeux, le journaliste de RTA a basculé vers l'avant vers nous quand il a été touché, et c'était le premier coup d'éclat de fusil ce 07 février à Ambohitsorohitra."

Conclusion : après avoir épuisé toutes les autres hypothèses, force est de conclure qu'on recherche des mitraillettes (pouvant tirer en rafales automatiques) de petit calibre style 9mm, armes à feu qui ont été opérés par des éléments qui ne sont ni la garde présidentielle, ni des membres du dispositif de sécurité officiel, ni les « supposés mercenaires africains ».

**Il y aurait donc eu un autre groupe armé sur les lieux qui aurait apparemment tiré sur la foule ET sur la garde présidentielle.**

Un dicton de flic dit « trouve le flingue, tu trouveras le coupable ».

Ne cherchons pas loin, le(s) flingue(s) correspond(ent) en tous points aux critères spécifiés, il s'agit du célèbre UZI en 9mm

D'après Wikipedia, à Madagascar l'arme (rare) serait donc uniquement en dotation auprès des forces de polices :

Madagascar- Utilisé par la police malgache dans sa version crosse fixe en bois.

Toutefois, pour être objectif et couper court aux détracteurs, force est d'informer aussi que, d'après les photos des défilés du 26 Juin, la garde présidentielle en possède en version crosse rétractable à moins qu'il s'agisse de « clones » sud-africains Truvelo BXP.

Or, malheureusement (ou heureusement c'est selon) ils étaient tous entièrement équipés ce jour-là de Kalachnikov,

Ainsi, ce ne peut pas être les UZI de la garde présidentielle, ce ne peut être que ceux de la Police Nationale. Connaissant les contrôles drastiques surtout à l'époque de Ravalomanana sur les armements de 1ère catégorie, surtout « rares » comme l'UZI qui ne « peuvent sortir de la maison » (des forces de sécurité de l'Etat), on en conclut vite que seul quelqu'un de haut placé dans « la maison poulaga » aurait pu avoir les relations et le pouvoir de faire sortir et d'utiliser lesdits UZI.

Où l'on veut en venir ?

Il y a une superbe photo qu'il n'est pas possible de produire ici où nous avons justement, un magnifique spécimen de Contrôleur Général de la Police Nationale qui s'affiche avec en arrière-plan sur son porte-veste...un UZI !

Quand on connaît la facilité avec laquelle

- (i) il a « pris » son Ministère (Sécurité Intérieure) montrant qu'il possédait bien les contacts à l'intérieur,
- (ii) qu'il a été l'un des premiers à brandir le scénario machiavélique et inédit jusque là de « la foule tirant sur la foule » à propos des légalistes pourchassés à Anosy le 21 Avril 2009 et
- (iii) qu'il a été de ceux qui ont fait leur show sur les supposés pose de bombes...on sent vite l'expérience du monsieur dans le registre du coup fourré....

**Nous avons des responsables et aussi un vrai coupable, Monsieur Organès Rakotomihantarizaka a semble-t-il beaucoup de choses à dire sur le 7 février 2009, n'est-t-il pas ?**

**Qui sont les vrais coupables du carnage de 7 février 2009 ?**

- **Andry Nirina Rajoelina,**
- **Monja Roindéfo,**
- **l'ex-Général Dolin Rasoloarisoa,**
- **l'homme en costume gris Étienne Andriamahefarisoa**
- **et les autres « leaders » du mouvement TGV présents sur les lieux.**
- **Organès Rakotomihantarizaka**

Source : <http://mydago.com/bbpress/topic/la-verite-sur-le-carnage-de-7-fevrier-2009>